



17 octobre 2011

Le projet Hermitage Plaza à La Défense n'est ni suspendu, ni retardé

A la suite du Jugement rendu le 13 octobre dernier par le TGI de Nanterre qui avait été saisi à titre conservatoire par les syndicats de copropriétaires des Damiens de Champagne et de Dauphiné, leurs représentants l'ont confirmé ; ils ne sont pas hostiles au projet.

Ils souhaitent une concertation pour repenser le mode de fonctionnement du quartier ou trouver une compensation financière aux augmentations de charges induites par le projet.

En effet, même s'ils ne sont pas directement concernés par le projet qui laisse intacts leurs immeubles, les copropriétaires s'inquiètent de la hausse des coûts de fonctionnement des équipements collectifs qu'entraînera la disparition des immeubles locatifs.

Hermitage, conscient des incidences que son projet pouvait avoir sur les charges de l'ASL (Association Syndicale Libre) du quartier, avait lancé de sa propre initiative une étude pour en mesurer les ordres de grandeur, et en avait informé les copropriétés et tous les membres de l'ASL il y a plus d'1 an et ½.

A cette occasion, Hermitage a fait aux copropriétés des propositions qui devaient être validées par des études complémentaires.

Certaines de ces études ont été faites par les copropriétés et d'autres ont été conduites sous l'égide de l'Epadesa qui doit leur en présenter les résultats dans les quelques jours qui viennent. Des rendez-vous ont déjà été pris.

Hermitage pourra ainsi confirmer ses propositions dans un protocole prévu de longue date par les parties pour être présenté à l'ensemble des copropriétaires concernés et signé dans les toutes prochaines semaines.

La procédure initiée par les Copropriétés est légitime pour la préservation de leurs intérêts et n'avait pour objet qu'une mesure conservatoire.

Hermitage comprend parfaitement les inquiétudes des copropriétaires et n'avait pas déposé d'assignation de son côté, précisément pour ces raisons et parce que ses propositions avaient été bien accueillies et que le principe d'un protocole dans le cadre des études ci-dessus lui avait été confirmé.

Cette procédure, purement technique, ne remet donc rien en cause sur les accords qui vont pouvoir être finalisés dès que l'Epadesa présentera les résultats attendus des études qui ont été conduites par ses experts cet été.

Ainsi, le lancement des travaux du projet Hermitage Plaza reste programmé pour la fin de cette année.

Groupe HERMITAGE, promoteur – investisseur, est présent sur le marché français depuis 2004. Membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers, HERMITAGE est le seul acteur d'origine russe dans le domaine de la promotion immobilière sur le marché d'Europe Occidentale. Dans le cadre de sa diversification, le Groupe HERMITAGE a lancé, en 2010, la marque IMMOVI, destinée à signer toutes ses opérations résidentielles qu'il se prépare à réaliser dans la deuxième couronne d'Ile-de-France. Le Groupe destine désormais sa marque HERMITAGE aux opérations de très grande envergure à Paris et la première couronne pour lesquelles il dispose, à ce jour, d'un potentiel de développement dépassant 700.000 m². Le Groupe HERMITAGE a livré, en 2008, sa première opération résidentielle de 300 logements de standing à Montévrain, à côté de Disneyland Paris. Ce projet a permis à HERMITAGE de valider sa vision du marché résidentiel français. « Le Jardin des Muses » à Massy s'inscrit dans la lignée de ce premier programme et sera livré fin 2012. HERMITAGE a ouvert la série de ses grands projets d'envergure avec HERMITAGE PLAZA, la première tour mixte en France qui sera située à Paris - La Défense.

Contact presse

Galivel & Associés - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com

HERMITAGE S.A.S. au capital de 11 020 026 €

3 avenue Marceau 75116 PARIS Tél. : +(33) 1 44 43 50 50 Fax : +(33) 1 44 43 50 64 www.hermitage.fr

449 818 509 R.C.S. PARIS